La jalousie est interdite sauf dans deux cas : un homme à qui Allah a accordé des biens ainsi que l'aptitude à les dépenser correctement et un homme à qui Allah a accordé une sagesse par laquelle il juge, et qui l'enseigne.

Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) relate du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) : « La jalousie est interdite sauf dans deux cas : un homme à qui Allah a accordé des biens ainsi que l'aptitude à les dépenser correctement et un homme à qui Allah a accordé une sagesse par laquelle il juge, et qui l'enseigne.» Ibn 'Umar (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « La jalousie est interdite sauf dans deux cas : un homme auquel Allah a accordé le Coran et qui s'y consacre nuit et jour ainsi qu'un homme à qui Allah a accordé des biens et qui les dépense nuit et jour. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim dans ses deux versions]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) indique ici que la jalousie est de différentes sortes. Une jalousie blâmable et illicite, qui consiste à ce que l'homme souhaite la disparition d'un bienfait dont jouit son frère; une jalousie autorisée, qui consiste à ce qu'il souhaite pour lui-même un bienfait d'ordre terrestre qu'il voit chez autrui; et une jalousie louable et recommandée, qui consiste à ce qu'il souhaite pour lui-même un bienfait d'ordre religieux qu'il voit chez autrui. Et c'est cette dernière que le Prophète (sur lui la paix et le salut) visait par sa parole : « La jalousie est interdite sauf dans deux cas. » Cela signifie que la jalousie est de différentes sortes et que son jugement diffère. Elle n'est recommandée que dans deux cas : Le premier est celui d'un homme riche et pieux qu'Allah a comblé de biens licites et qui les dépense pour Sa satisfaction. On doit l'envier et souhaiter être comme lui. Le deuxième cas est celui d'un homme savant à qui Allah a accordé un savoir qu'il met en pratique, qu'il enseigne et par le biais duquel il juge entre les gens. On doit souhaiter être comme lui.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/3772